

**PRIORITÉS D' ACTIONS GOUVERNEMENTALES
IDENTIFIÉES PAR LA CONFÉDÉRATION DES ORGANISMES
DE PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC (COPHAN)**

Élection générale 2026

À l'occasion de l'élection générale de 2026, la COPHAN demande aux cinq principaux partis politiques de prendre des engagements clairs, concrets et mesurables afin d'améliorer les conditions de vie, l'autonomie et la participation sociale des personnes en situation de handicap.

Au Québec, **1 422 000 personnes vivent avec une incapacité**. Elles sont présentes dans toutes les régions et contribuent activement à la vie sociale, économique et communautaire. Pourtant, elles continuent de rencontrer des obstacles importants dans l'exercice de leurs droits et l'accès aux services essentiels.

NEUF PRIORITÉS :

1. Assurer un revenu permettant de vivre dignement

Rehausser le soutien du revenu des personnes en situation de handicap afin qu'il tienne compte de leurs besoins réels et des coûts supplémentaires associés au handicap. Réduire à un maximum de douze mois le délai donnant accès au Programme de revenu de base (PRB) actuellement accordé après plusieurs années.

2. Permettre aux personnes de choisir leur milieu de vie

Augmenter les services de soutien à domicile, d'accompagnement personnalisé et de répit, tant en quantité qu'en qualité. Rehausser le financement du Programme d'adaptation de domicile et réduire les délais d'adaptation des domiciles et des véhicules afin de favoriser l'autonomie et d'éviter l'institutionnalisation non souhaitée.

3. Accroître l'offre de logements accessibles et abordables

Augmenter significativement l'offre de logements accessibles, adaptables et financièrement abordables, notamment dans le logement social. Mieux coordonner les politiques de logement, d'adaptation et de soutien à domicile afin

d'éviter que l'absence de logement approprié ne conduise à l'institutionnalisation ou à l'itinérance.

4. Garantir la mobilité des personnes en situation de handicap

Assurer aux personnes en situation de handicap des possibilités de déplacement accessibles, fiables, sécuritaires et répondant à leurs besoins, partout au Québec. Améliorer la disponibilité, la fiabilité et la qualité du transport adapté, tout en accélérant l'accessibilité du transport collectif régulier. Moderniser les règles relatives aux vignettes et au stationnement adapté, réduire les délais d'adaptation des véhicules et revoir les modalités pertinentes du programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière.

5. Santé et services sociaux

Améliorer l'accès des personnes en situation de handicap aux soins de santé et aux services sociaux, notamment aux soins et services à domicile, aux aides techniques et aux services spécialisés, en assurant une meilleure disponibilité et des délais raisonnables. Accorder également une priorité aux personnes en situation de handicap qui se retrouvent sans médecin de famille afin de leur assurer un meilleur accès aux soins et une continuité des services. Les soins et services doivent répondre aux besoins particuliers des personnes en situation de handicap et soutenir leur autonomie et leur participation sociale.

6. Favoriser l'embauche, le maintien et la progression en emploi

Mettre en place des mesures favorisant l'embauche, le maintien et la progression en emploi des personnes en situation de handicap, faciliter les accommodements nécessaires et soutenir les employeurs dans la création de milieux de travail accessibles et inclusifs.

7. Garantir une éducation véritablement inclusive

Assurer aux élèves, étudiantes et étudiants en situation de handicap les accommodements, services d'accompagnement, technologies et ressources nécessaires à leur réussite, à tous les niveaux d'enseignement et de formation.

8. Accélérer l'accessibilité universelle et réduire la fracture numérique

Accélérer l'accessibilité des bâtiments, des espaces publics, des services, des communications et des technologies. Adopter une loi québécoise sur l'accessibilité universelle et assurer l'accessibilité des sites Web, formulaires, services numériques et outils faisant appel à l'intelligence artificielle.

Améliorer également l'accessibilité des communications pour les personnes sourdes et malentendantes, notamment par une meilleure disponibilité des services en **langue des signes québécoise (LSQ)**.

9. Renforcer les organismes et l'action régionale

Rehausser de façon significative et durable le financement des organismes de défense et de promotion des droits, notamment dans le cadre des programmes administrés par le SACAIS. Accroître également le soutien aux organismes régionaux afin qu'ils puissent mieux soutenir les personnes en situation de handicap et les organismes locaux.

Toutes ces priorités doivent être prises en compte en considérant les besoins d'accessibilité liés à la qualité de l'air intérieur et des barrières créées par les produits parfumés et autres sources d'exposition dans les espaces et services ouverts au public.

Rien pour nous sans nous

Les personnes en situation de handicap doivent participer directement à l'élaboration des lois, politiques, programmes et services qui les concernent. Leur expérience vécue constitue une expertise qui doit être reconnue dans les processus décisionnels.

La COPHAN demande donc à chacune des formations politiques de préciser les engagements qu'elle entend prendre à l'égard de ces neuf priorités au cours du prochain mandat.

Nous vous remercions d'avoir pris connaissance de ce document et demeurons disponibles pour fournir toute information additionnelle relativement à chacune des priorités qui y sont énoncées.

(Le présent du document constitue un condensé des priorités identifiées par les organismes membres de la COPHAN)